

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 22 février 2018*

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 15 février 2018*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 8  
Votants : 10*

*Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – Mme GRENIER – M. CORNET.

Excusés : Max JOLLIVET a donné procuration à Joël TESTON.  
Marie-France LEBRAT a donné procuration à Jocelyn GAUTHIER.  
Catia PIQUEMAL, Philippe EUVRARD, Philippe BOUNIARD.

Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.

M Joël TESTON a été élu secrétaire.

**Objet : Avenant à la convention (2014-2017) entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour le contrôle et le suivi des dossiers CNRACL**

Au cours de cette séance, le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de proroger avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche la convention dans le cadre de ses missions facultatives, afin qu'il puisse intervenir dans le contrôle et le suivi des dossiers CNRACL que la commune peut être amené à présenter à la caisse des dépôts.
- **PRÉCISE** que la convention fixe la nature de son intervention, les dossiers couverts, ainsi que les modalités financières.

.../...

- **PRECISE** que cette convention conclue jusqu'au 31 décembre 2017, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2018
- **AUTORISE** son Maire à signer l'avenant à la convention.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 22 février 2018.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 23 février 2018.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

26 FEV. 2018